

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 12 octobre 2023

Présents à la séance : 86

Compte-rendu de la séance :
19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Guy Emerton, à Fouquières-lez-Béthune, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 octobre 2023.

Étaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. LANVIN ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, VIVIEN, Mme DERLIQUE, M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mmes DUCROCQ, GORKA, DERAMAUX; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, CORDONNIER, BRIGE, SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, DELESTREZ, Mmes CAPELLE, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; Les délégués de la commune d'Ecquedecques : Mme ALTIER, M. PETIT ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : M. VAAST, Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : M. HENNEBELLE, Mme

KUBINOWSKI, GAUTIER ; Les délégués de la commune de Sains-en-Gohelle : M. HAPPIETTE, Mme CARLUS, M. RABEHI, Mmes VOLCKAERT, CZECH, M. FOMBELLE, Mme LAURIER ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM.

Ont donné pouvoir : M. ELAZOUZI à M. BARRE, Mme BERROYER à M. DELESTREZ, Mme CHOCHOI à Mme LOISEAU, Mme BEIGNIER à M. CORDONNIER, Mme TURBERT à M. MASSART, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. DESCAMPS à M. CARAMIAUX, M. FAVIER à M. FONTAINE,

Se sont fait représenter : Mme HOLVOET par Mme GORKA, M. BOY par Mme DERAMAUX, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, Mme BERTOUX par Mme IMBERT, M. PERRIN par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme MULLET par M. PETIT, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, Mme CARON par Mme GOFFART, M. TOROK par Mme GAUTIER, M. DUCARIN par Mme LAURIER,

Excusés : MM. HENNEBELLE, Mme HOLVOET, M. BOY, Mme BOULART, M. ELAZOUZI, Mme BERTOUX, M. PERRIN, Mmes BERROYER, CHOCHOI, DESCAMPS, BEIGNIER, Mme DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, TURBERT, MULLET, SAUVAGE, MM. DESCAMPS, FAVIER, BERTIER, SCAILLIEREZ, DELANNOY, Mmes CARON, DELANNOY, M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. COUVILLERS, Mme SZCZEPANIAK, M. MARCELLAK, Mme ANTKOWIAK, MM. TOROK, DUCARIN, Mme DUCLOY, MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Mme Corinne LAVERSIN, déléguée titulaire de la commune d'Hinges, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

- **ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE AU BUREAU SYNDICAL**

Délibération 1-01 / Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à procéder à l'élection du représentant de la commune de Sains-en-Gohelle au bureau syndical.

Le comité syndical élit à l'unanimité M. Jean HAPPIETTE représentant de la commune de Sains-en-Gohelle au bureau syndical.

- **COMMUNE D'ECQUEDECQUES – REMPLACEMENT DE DELEGUES**

Délibération 1-02 / Rapporteur Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à prendre acte du remplacement des délégués suivants de la commune d'Ecquedecques :

- Monsieur Grégory BONNIERE, délégué titulaire au sein du Comité Syndical et délégué suppléant au sein de la Commission Equipement Environnement par Madame Nathalie ALTIER.
- Monsieur René PETIT, délégué titulaire au sein de la commission Equipement Environnement par Madame Rosemonde MULLET.
- Madame Rosemonde MULLET, déléguée titulaire au sein de la commission Equipement-Environnement par Madame Nathalie ALTIER, déléguée suppléante. Madame MULLET est déléguée suppléante.

Le comité syndical prend acte, à l'unanimité, des changements de délégués décidés par la commune d'Ecquedecques.

- **COMMUNE DE SAILLY-LABOURSE – REMPLACEMENT DE DELEGUES**

Délibération 1-15 / Rapporteur Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à prendre acte du renouvellement des représentants de la commune de Saily-Labourse au sein du comité syndical ainsi qu'au sein de ses commissions tel que détaillé dans la délibération.

Le comité syndical prend acte, à l'unanimité, des changements de délégués décidés par la commune de Saily-Labourse.

- **COMMUNE D'AUCHEL – REMPLACEMENT DE DELEGUES**

Délibération 1-16 / Rapporteur Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à prendre acte du remplacement de Madame Véronique DIERS et de Monsieur Maxime BARRE en leur qualité de délégué suppléant au sein du Comité Syndical par Madame Martine DERAMAUX et Monsieur Jacky PHILIPPE.

Le comité syndical prend acte, à l'unanimité, des changements de délégués décidés par la commune d'Auchel.

- **COMMUNE DE VAUDRICOURT – TRANSFERT DE COMPETENCE**
Délibération 1-03 / Rapporteur Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à prendre acte du transfert, à compter du 1^{er} janvier 2024, par la commune de Vaudricourt, dans le cadre du pôle de compétence Sécurité Publique, de la compétence suivante :

- organisation et gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale, et des matériels et moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le comité syndical prend acte, à l'unanimité, du transfert de la compétence ci-dessus énoncée par la commune de Vaudricourt.

- **COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE – TRANSFERT DE COMPETENCE**
Délibération 1-04 / Rapporteur Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à prendre acte du transfert par la commune de Sains-en-Gohelle, de la compétence suivante :

- Organisation et gestion de colonies de vacances.

Le comité syndical prend acte, à l'unanimité, du transfert de la compétence ci-dessus énoncée par la commune de Sains-en-Gohelle.

- **COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – FIXATION DES FRAIS DE REPRODUCTION**
Délibération 1-05/ Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Dans le cadre de l'accès aux documents administratifs, le comité syndical est invité à fixer les tarifs des frais de reproduction pouvant être mis à la charge du demandeur, tels que détaillés dans la délibération.

Le comité syndical fixe, à l'unanimité, les tarifs des frais de reproduction des documents administratifs tels que détaillés dans la délibération.

RESSOURCES HUMAINES

- **PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**
Délibération 1-06 / Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Il s'agit d'autoriser la modification du tableau des emplois suite aux évolutions organisationnelles du SIVOM. Les modifications proposées concernent des ajustements sur des postes existants.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois selon l'annexe jointe à la délibération.

- **PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Délibération 1- 07 / Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l'activité spécifique des différents pôles du SIVOM pour la fin de l'année 2023 et début 2024, comme suit :

- 1) **Pôle Solidarité Santé** : un adjoint technique à temps non complet (25 heures par semaine).
- 2) **Pôle de la restauration collective** : 2 adjoints techniques à temps complet
- 3) **Pôle des Services Techniques** : 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, la création des emplois saisonniers visés dans la délibération.

- **PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Délibération 1- 08 / Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents afin de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour le pôle solidarité santé du SIVOM.

Il s'agit de renforcer les équipes soignantes, face à une activité importante en EHPAD actuellement, en créant un support non permanent sur le cadre d'emploi des aides-soignants à TNC à 75%, soit 26,25 heures par semaine.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, la création des emplois temporaires visés dans la délibération.

- **PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCESSION DE LOGEMENT DE FONCTION**

Délibération 1- 09 / Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Il s'agit de modifier la délibération 1-02 du comité syndical du 17 juin 2013, en supprimant de la liste le logement de fonction situé route de Noeux à Verquigneul. En effet, le départ des services de l'eau du SIVOM au 1^{er} janvier 2020 puis celui des services de la CABBALR au 1^{er} juillet 2023, ont conduit à réorganiser le site du pôle des services techniques. Le logement de fonction n'est plus justifié à ce jour.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de retirer de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction, celui situé sur le site des services techniques, route de Noeux à Verquigneul.

- **PERSONNEL – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022**
Délibération 1- 10 / Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Il s'agit de présenter le rapport social unique de la collectivité pour l'année 2022 et transmettre l'avis du comité social territorial. Après échange sur les orientations RH, les membres du CST ont approuvé le rapport social unique présenté par la collectivité.

Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, du rapport social unique de la collectivité pour l'année 2022 et de l'avis du Comité Social Territorial.

FINANCES

- **EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**
Délibération 1-11 / Rapporteur : Bertrand DELORY

Il est nécessaire d'ajuster d'une part, les prévisions budgétaires sur les comptes de cession suite aux observations du comptable public de Béthune, et d'autre part, d'ajuster les crédits en section de fonctionnement pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée et d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour la réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale en poste de police municipale intercommunale.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, les ouvertures de crédits telles que détaillées dans la délibération.

- **EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE**
Délibération 1-12 / Rapporteur : Bertrand DELORY

Il est nécessaire d'ouvrir 215 000 € de crédits en section de fonctionnement pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, les ouvertures de crédits détaillées dans la délibération.

- **EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE EHPAD F.DEGEORGE**
Délibération 1-13 / Rapporteur : Bertrand DELORY

Les crédits 2023 sont revus à la hausse à hauteur de 313 963.46 € en section de fonctionnement et de 73 558 € en section d'investissement en fonction de l'EPRD (état des prévisions de recettes et de dépenses) validé par les autorités de tarification.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, les ouvertures de crédits détaillées dans la délibération.

- **EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE EHPAD M.CURIE**

Délibération 1-14 / Rapporteur : Bertrand DELORY

Les crédits 2023 sont revus à la hausse à hauteur de 68 279.77 € en section de fonctionnement et de 27 821 € en section d'investissement en fonction de l'EPRD (état des prévisions de recettes et de dépenses) validé par les autorités de tarification.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, les ouvertures de crédits détaillées dans la délibération.

Vu pour être affiché et publié le 25 octobre 2023 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.